

**Objectif 01**

Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

Indicateur - Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature



**Initier un partage d'expérience entre administrations et structures similaires des deux entités jumelles**

**Contexte**

Un jumelage est une occasion unique pour aller à la rencontre d'un pays étranger. C'est une chance de découvrir une culture différente et une opportunité donnée à la tolérance. Le choix d'une entité jumelée (action 95) doit impliquer l'administration communale en premier lieu et s'ouvrir à d'autres structures (écoles, hôpitaux, asbl...).

**Développement de l'action**

Le partage d'expérience représente le moyen pour tisser un lien équitable entre entités jumelées. Un jumelage doit donc se jouer autant sur le plan économique (en soutenant des actions de développement durable local), que sur le plan humain en valorisant les richesses culturelles et artistiques des entités jumelles.

- Identifier, lors des réunions du Comité de suivi 21 sur le jumelage (action 19), les possibilités d'échanges entre entités jumelées (correspondance écrite entre écoles, liens entre centres culturels et/ou salles d'expositions, conseils sur des sujets techniques ou administratifs, échanges commerciaux équitables...).
- Inviter diverses institutions (écoles, asbl, entreprises...) à s'impliquer dans le projet de jumelage. Accompagner les projets qui démarrent et communiquer largement sur les actions entreprises.
- Valoriser les entités qui participent au jumelage par la remise d'un prix, la proposition d'avantages... A définir.

**Enjeux en matière de développement durable**

Environnementaux : favoriser les échanges de connaissances et agir pour la protection de l'environnement.

Economiques : encourager un pont économique entre les entités jumelles.

Sociaux : impliquer l'ensemble des acteurs ucceclois (habitants, entreprises, écoles,...) dans un projet de jumelage.

**Indications de calendrier**

A initier quand l'entité jumelée sera identifiée (action 95).

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Comité de suivi 21 (action 19), AVCB, DGCD, Dynamo...

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

19, 95